

**Compte-rendu**  
**SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 19 avril 2022**

Nombre de membres afférent au conseil municipal : 15

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 13

Séance du : 19.04.2022

Convocation du : 12.04.2022

Affichage du : 12.04.2022

L'an deux mille vingt-deux, le 19 avril, à 18 h 30, le Conseil municipal de VINSOBRES s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Claude SOMAGLINO, Maire

Présents : Claude SOMAGLINO, Marie-Claude ROGEZ, Roger GLEIZE, Denise ROUSSET, Marie-Pierre MONIER, Estelle LIELY, Anne-Marie CORRAND, Stéphanie CORNUD, Claude CALOÏ, Philippe BOURSAUX, Christian TORTEL, Jean MOUTON,

Pouvoir : Sylvie BOREL à Stéphanie CORNUD

Absents excusés : Olivier ROQUE D'ORBCASTEL, Magali CAMPANA

Secrétaire de séance : Roger GLEIZE

**Décision n°2-2022 : Accord attributaire de maîtrise d'œuvre en infrastructure et en bâtiment**

Le Maire de Vinsobres,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2122-22 pour les communes,

Vu le code de la commande publique, et notamment son article L2125-1,

Vu la délégation n°4 rendue exécutoire du Conseil municipal accordée au Maire en date du 4 juin 2020

Vu la consultation lancée le 13 décembre 2021 pour un marché de maîtrise d'œuvre en infrastructure et en bâtiment

Après publication de l'appel à candidature, la commune a reçu 8 candidatures. 3 bureaux d'études ont été admis à déposer une offre.

Après analyse, et en fonction des critères de pondération, les offres ont été classées dans l'ordre suivant :

1- A-GRAF	note globale : 91/100	offre : 81 940.00 € HT
2- RAMADIER	note globale : 87.60/100	offre : 86 150.00 € HT
3- PLO	note globale : 66.60/100	offre : 91 504.00 € HT

- **DECIDE** d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre – accord cadre mono-attributaire en infrastructure et en bâtiment au cabinet A-GRAF (26110 Nyons), pour un montant estimé

à 81 940.00 € HT et défini comme suit :

- missions de maîtrise d'œuvre en infrastructure avec marchés subséquents (mission d'étude préliminaire, une ou plusieurs missions de maîtrise d'œuvre en infrastructure
  - missions de maîtrise d'œuvre en bâtiment comportant les marchés subséquents suivants (mission de diagnostic en bâtiment parcelles section AL 222 et 501, mission de maîtrise d'œuvre en bâtiment parcelles section AL 222 et 501
  - autres éléments possibles de missions : esquisse (ESQ), avant projet (AVP), projet (PRO), assistance aux contrats de travaux (ACT), Visa ou EXE, direction de l'exécution des travaux (DET), assistance aux opérations de réception (AOR) ...
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2022

#### **1- Déclaration d'Intention d'Aliéner un bien – parcelle AL N° 157, 390, 458, 565**

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal la déclaration d'intention d'aliéner émanant de l'office notarial MONTAGARD-RAMOGNINO notaires associés à Vaison la Romaine (84), concernant le bien désigné ci-après appartenant à M. et Mme BUTTNER Guillaume et Vanessa demeurant 23 rue Gironde 26110 VINSOBRES.

Références cadastrales de la ou les parcelles : section AL n°157, 390, 458, 656

Située 23 rue Gironde 26110 Vinsobres

Superficie totale : 00 ha 02 a 09 ca

Prix : 221 000 euros

Acquéreur : M. Quentin DEI CAS et Mme Anne DUNY demeurant 50 rue de l'échauffaire 38250 Villard de Lans (Isère).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **DECIDE** de ne pas exercer le droit de préemption urbain de la commune sur ce bien.

Arrivée de M.P MONIER à 18h37

#### **2- Déclaration d'intention d'aliéner un bien - parcelle AL n°526, 527**

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal la déclaration d'intention d'aliéner émanant de l'office notarial WA &M notaires associés à Paris (75), concernant le bien désigné ci-après appartenant à Mme DESPEIGNES Christiane demeurant 21 boulevard de Montmorency 75016 Paris (75016).

Références cadastrales de la ou les parcelles : section AL n°526, 527

Située le village 26110 Vinsobres

Superficie totale : 00 ha 15 a 40 ca

Prix : 850 000 euros

Acquéreur : M. et Mme Patrick PIGUET demeurant 5 rue de Villersexel 75007 Paris (75007)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **DECIDE** de ne pas exercer le droit de préemption urbain de la commune sur ce bien.

### 3- Déclaration d'intention d'aliéner un bien - parcelle AK N° 408-289

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal la déclaration d'intention d'aliéner émanant de l'office notarial GERAUD - sauvagnac notaires associés à Sablet (84), concernant le bien désigné ci-après appartenant à M. GUERRE Manuel demeurant 12 Montée du Gareu 26110 Vinsobres (26).

Références cadastrales de la ou les parcelles : section AK n°408, 289

Située 12 montée du Gareu 26110 Vinsobres

Superficie totale : 00 ha 14 a 94 ca

Prix : 179 820.00 euros pour la nu propriété, bien évalué en pleine propriété à 299 700 €

Acquéreur : M. Mathieu REYNARD 3 rue du Mont Serein 26110 Vinsobres (26).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **DECIDE** de ne pas exercer le droit de préemption urbain de la commune sur ce bien.

### 4- Reversement de la dotation voirie du Conseil Départemental de la Drôme à la Communauté de Communes des Baronniees en Drôme Provençales (CCBDP)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le Département de la Drôme a versé à la commune la somme de 17 478 €, dans le cadre du dispositif d'aide aux territoires (répartition de l'enveloppe forfaitaire de solidarité à orientation voirie 2022).

Compte tenu du programme de travaux sur les voiries communales d'intérêt communautaire, il conviendrait de reverser cette dotation en totalité à la Communauté de Communes des Baronniees en Drôme provençale (CCBDP).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **DECIDE** de reverser en totalité l'enveloppe forfaitaire de solidarité à orientation voirie 2022 de 17 478 € à la CCBDP.
- **CHARGE** le Maire, Ordonnateur, à procéder à ce versement.

### 5- Projet de création d'une structure dédiée à la petite enfance

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le projet de création d'une structure dédiée à la petite enfance sur la commune de Vinsobres. En effet, les jeunes parents rencontrent de nombreuses difficultés pour trouver un mode de garde pour leurs très jeunes enfants, que ce soit en crèche ou auprès d'une assistante maternelle agréée.

Il n'y a aucune offre sur la commune de Vinsobres, et les structures existantes ont toutes atteint leur capacité d'accueil maximal. D'après la Communauté de Communes des Baronniees en Drôme Provençale, compétente en matière de Petite Enfance, et Coordinatrice sur l'ensemble du territoire des Baronniees pour la Caisse d'Allocations Familiales de la Drôme, on peut dénombrer un manque de 51 places.

Il serait donc nécessaire de créer un lieu d'accueil pour la petite enfance, quel que soit le mode de gestion : Maison d'Assistantes Maternelles (MAM), micro-crèche /crèche privée ou publique, association, mutuelle ...

Il propose de rénover et mettre aux normes deux gîtes communaux situés Traverse Butavent pour en

faire un lieu unique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **DECIDE** de créer un lieu d'accueil dédiée à la petite enfance dans un de ses bâtiments communaux,
- S'engage à louer à toute structure privée ou publique ... les locaux ainsi rénovés et mis aux normes pour l'accueil de jeunes enfants
- **CHARGE** le Maire d'en informer la Communauté de Communes des Baronnie en Drôme Provençale, ainsi que la Caisse d'Allocations Familiales de la Drôme
- **AUTORISE** le Maire à procéder aux travaux nécessaires et à engager toutes démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier.

**6- Demande de subvention à la caisse des allocations Familiales pour création d'une Maison des Assistantes Maternelles (MAM)**

M. le Maire expose à l'Assemblée qu'un projet de Maison des Assistantes Maternelles (MAM) est en prévision sur la commune. L'aménagement d'un ancien gîte communal est prévu. De ce fait, afin de pouvoir financer les travaux, il convient de faire une demande d'aide auprès de la Caisse des Allocations Familiales (CAF).

Le montant estimatif des travaux est de 95 554.17€ HT.

Le montant de l'assistance à maîtrise d'œuvre est de 2 600€ HT.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

○ <u>Prévision de dépenses</u>	<b>98 154.17 €</b>
○ <u>Prévision de recettes</u>	
Aide CAF de la Drôme 80 % (fonds privés)	78 523.34 €
Autofinancement communal	19 630.83 €
<b>Total</b>	<b>98 154.17 €</b>

Après avoir entendu l'exposé, le conseil municipal à l'unanimité,

- **VALIDE** le montage financier
- **CHARGE** le Maire de formuler la demande d'aide financière auprès de la CAF de la Drôme,
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document afférent à ce dossier



## 7- Convention de portage de repas avec l'Hôpital Local de Nyons

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la livraison des repas confectionnés par l'hôpital de Nyons pour les personnes âgées n'a plus lieu à l'épicerie.

Il propose de conventionner avec l'Hôpital de Nyons pour que la livraison s'effectue à la salle polyvalente. Il donne lecture du projet de convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **ACCEPTÉ** les termes du projet de convention
- **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention avec Mme la Directrice de l'Hôpital de Nyons.

## 8- Aide financière pour remplacement baie vitrée gîtes rez de chaussée et Auberge du petit bistrot

Jean Mouton s'absente

En vertu des articles L2224-31 et L2224-34 du CGCT qui fixent le cadre des actions relatives aux économies d'énergie que peuvent faire réaliser les Autorités Organisatrices de Distribution de l'Énergie (AODE), Territoire d'énergie Drôme - SDED a adopté, en Comité Syndical du 28 septembre 2021, le règlement de sa Compétence Efficacité Énergétique.

Par délibération du 06 décembre 2021, la commune de Vinsobres adhère à cette compétence, à travers sa formule « Énergie Plus », lui donnant notamment accès :

- à un conseil technique pour préconiser les travaux de performance énergétique les mieux adaptés à un bâtiment donné,
- à une aide aux dépenses répondant aux critères des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE). Selon le caractère prioritaire ou complémentaire des actions envisagées, le taux de l'aide est de 50 % ou de 20 % de la dépense éligible présentée par la collectivité, dans la limite d'un cumul d'aides maximum de 50 000 € sur une période de trois années civiles glissantes

En contrepartie, dans le cadre du dispositif national des Certificats d'économies d'énergie (CEE) Territoire d'énergie Drôme - SDED récupère la propriété des CEE obtenus à l'issue des travaux.

La commune de Vinsobres projette des travaux sur le bâtiment des gîtes communaux et auberge du petit bistrot, consistant notamment à :

- *gîtes communaux : en rez de chaussée, remplacement de la baie vitrée simple vitrage par un ensemble de 6 zones aluminium double vitrage argon*  
*et brise soleil orientable :* 17 953.15 € HT  
*et remplacement vitrages en pvc :* 7 726.00 € HT
- auberge petit bistrot : remplacement fenêtres et porte fenêtres, baies coulissantes pour pvc double vitrage : 15 570.00 € HT

Le montant global estimatif de l'opération s'élève à 41 249.15 € HT.

Compte tenu de ces éléments, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents :

- d'autoriser le Maire à solliciter auprès de Territoire d'énergie Drôme – SDED une aide financière de 20 % à 50 % du montant HT des travaux d'économies d'énergie inclus à l'opération de rénovation vitrages auberge petit bistrot et gites communaux en rez de chaussée.
- de céder à Territoire d'énergie Drôme - SDED les Certificats d'Economies d'Energie (CEE) qui seront issus des travaux réalisés.

Communication du maire :

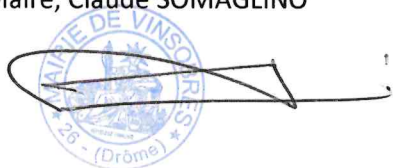
- Présentation d'ASOFT qui fera des permanences les mardis matin pour de l'aide aux démarches administratives et des formations informatiques
- Projet de déplacements de 3 dépôts d'ordures ménagères actuellement en bord de RD 94
- La première réunion de concertation du projet du centre bourg a eu lieu et à regroupé 79 personnes. Une deuxième réunion est prévue le 7 mai
- Opération fleurissement du village aura lieu le samedi 24 avril
- Opération nettoignons la nature aura lieu le 14 mai

E. LIELY fait un point sur le Conseil Municipal Jeunes qui a organisé une journée de soutien au peuple Ukrainien dont les fonds récoltés ont été versés à l'UNICEF, ils travaillent aussi sur un projet d'aménagement du stade et participeront à nettoignons la nature.

J. MOUTON annonce que dans le cadre de la fête de la vigne et du vin la Coopérative Vinsobraise organise des randonnées VTT et pédestres sur le territoire communal.

La séance est levée à 19h22.

Le Maire, Claude SOMAGLINO

The image shows a blue circular official seal of the Commune de Vinsobres, Drôme. The seal contains the text "MAIRIE DE VINSOBRES" at the top and "26 - (Drôme)" at the bottom. A black ink signature is written over the seal.